

COP15 :

Une entente prometteuse pour la biodiversité

Montréal, le 19 décembre 2022 – La porte-parole du Bloc Québécois en matière d’Environnement, Monique Pauzé, et la porte-parole en matière de Changements climatiques, Kristina Michaud, se réjouissent toutes deux de l’accord sur la biodiversité adopté à la COP15. Devant l’immense défi à venir pour plusieurs États, dont le Canada, elles soutiennent que le véritable succès de cette entente sera mesuré à sa mise en œuvre.

« L’entente prévoit la protection de 30% des milieux naturels terrestres et marins d’ici dix ans, c’est une excellente nouvelle puisqu’il nous faut à tout prix freiner le déclin de la biodiversité et des ressources qui sont essentielles à notre survie. J’ai bien hâte de voir comment le Canada va concilier cela avec sa politique pétrolière, puisqu’on a vu le gouvernement Trudeau appuyer des projets de forages en milieu marin dans des zones protégées. Si, au Canada, on peut exploiter du pétrole, du gaz ou des mines dans des aires protégées, on peut se demander si le fait de désigner une aire protégée la protège vraiment », souligne Kristina Michaud.

Les élues bloquistes insistent sur le fait que l’Accord Kuming-Montréal est ambitieux et qu’il aura des incidences sur de nombreux secteurs comme l’énergie, l’agriculture, les pêcheries ou la foresterie.

« Dans la mise en œuvre de cette entente, il faudra réduire la pollution de façon globale, mais aussi l’utilisation des pesticides. Cela ne pourra pas se faire sans penser aux travailleurs et agir concrètement pour une transition juste dans le cadre de la transformation du modèle agricole et c’est aussi valable pour plusieurs autres secteurs. Outre la protection de la nature, l’accord vise aussi la restauration des zones dégradées par l’activité humaine, mais aucun objectif n’est actuellement chiffré pour ce faire, ce qui est malheureux », ajoute Mme Pauzé.

Alors que le Canada souhaite enchâsser ses objectifs de protection de la biodiversité dans une loi, les deux députées appellent le gouvernement fédéral à être cohérent en établissant des priorités et un échéancier tout en lui rappelant qu’il se doit de protéger 30% des milieux naturels terrestres et marins sans pour autant empiéter sur les compétences du Québec et des provinces.

« Tout comme l’Accord de Paris, celui de la COP15 n’est aucunement contraignant. Il faut se croiser les doigts et espérer que les États, dont le Canada, tiennent leurs promesses, sans quoi il faudra que la société civile, les citoyennes et les citoyens se mobilisent pour que les vœux pieux des gouvernements se traduisent en actions », ont conclu Mmes Pauzé et Michaud.

– 30 –

Source :
Joanie Riopel
Attachée de presse
Bloc Québécois
613 402-3538